

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DF 57 – DU 216 Signature de l'avenant n°8 à la convention du 23 juin 1987 pour l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e).

M. Bernard GAUDILLERE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention en date du 23 juin 1987 pour l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, modifiée par sept avenants successifs ;

Vu la délibération DF 2011 49 – 2011 DU 217 des 11 et 12 juillet 2011, approuvant le lancement d'une procédure de mise en concurrence du contrat d'occupation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de modifier la convention du 23 juin 1987 et de demander à la Société d'Exploitation du Parc des Expositions à procéder aux travaux nécessaires à la libération des emprises de l'opération Triangle, et à l'adaptation du Parc des expositions au droit de ces emprises, Porte de Versailles, à Paris 15ème

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 1^{er} juillet 2013;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : L'avenant n°8 à la convention du 23 juin 1987 pour l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant susvisé à la convention du 23 juin 1987 joint en annexe à la présente délibération.